

Prix internationaux d'alphabétisation de l'UNESCO

Foire aux questions

1) Qui peut présenter sa candidature ?

- 1.1 - Qui peut être candidat ?2
- 1.2 - Je réponds aux critères d'éligibilité : puis-je présenter directement ma candidature ? 2
- 1.3 - Mon ONG a déjà collaboré avec l'UNESCO par le passé. Puis-je présenter sa candidature ?2
- 1.4 - Qu'est-ce qu'une ONG en partenariat officiel avec l'UNESCO ? Comment mon ONG peut-elle acquérir ce statut ?2
- 1.5 - Nous sommes une ONG en partenariat officiel avec l'UNESCO. Pouvons-nous participer au Prix ?..... 3
- 1.6 - Le même projet peut-il être nominé par plusieurs États membres ou ONG ?3
- 1.7 - Le même individu ou la même organisation peuvent-ils être nominés plusieurs fois pour différents projets ?3

2) Comment remplir et soumettre le formulaire de candidature ?

- 2.1 - Quand puis-je remplir et soumettre mon formulaire de candidature ? 3
- 2.2 - Je ne parviens pas à accéder à la plateforme de candidature en ligne. Comment obtenir mon nom d'utilisateur et mon mot de passe ? 3
- 2.3 - Problèmes fréquents à éviter en remplissant le formulaire 3
- 2.4 - Enregistrement du projet de formulaire de candidature 4
- 2.5 - En tant que gouvernement d'un État membre de l'UNESCO, comment puis-je soumettre une candidature ? 4
- 2.6 - En tant qu'ONG en partenariat officiel avec l'UNESCO, comment puis-je soumettre une candidature ? 4
- 2.7 - Liaison avec une ONG en partenariat officiel avec l'UNESCO 4
- 2.8 - Envoi du formulaire de candidature complet (candidature par l'intermédiaire d'une ONG en partenariat officiel avec l'UNESCO) 4
- 2.9 - Puis-je envoyer mon formulaire de candidature ainsi que les documents d'appui par courriel ou par voie postale ? 5
- 2.10 - Puis-je remplir le formulaire de candidature en espagnol, en arabe ou dans une autre langue officielle des Nations Unies ? 5
- 2.11 - Qu'est-ce qui constitue une bonne candidature ? 5

3) Que se passe-t-il après la soumission d'une candidature ?

- 3.1 - Recevrai-je confirmation après soumission de ma candidature ? 5
- 3.2 - Qui sélectionne les lauréats ?6
- 3.3 - Quand connaît-on le nom des lauréats ? 6
- 3.4 - Que se passe-t-il si je remporte le Prix ? 6
- 3.5 - Les candidats malheureux obtiennent-ils une quelconque reconnaissance ou des commentaires en retour ? 6
- 3.6 - Puis-je représenter ma candidature l'année suivante ? 6

1) Qui peut présenter sa candidature ?

1.1 - Qui peut être candidat ?

La candidature au Prix est ouverte aux individus, aux institutions et aux organisations qui :

- œuvrent en faveur de l'alphabétisation par des programmes ou des projets efficaces et novateurs ;
- ont une expérience avérée de travail novateur dans le domaine de l'alphabétisation d'au moins trois ans ;
- ne se sont pas vu décerner un Prix international d'alphabétisation de l'UNESCO au cours des cinq dernières années.

De plus amples informations sur les critères de sélection sont disponibles [ici](#).

1.2 - Je réponds aux critères d'éligibilité : puis-je présenter directement ma candidature ?

Les candidatures spontanées auprès de l'UNESCO ne sont pas acceptées. Tous les candidats doivent avoir été désignés par :

⇒ le gouvernement d'un État membre de l'UNESCO, par l'intermédiaire de sa Commission nationale pour l'UNESCO. Nous vous conseillons de vous mettre d'abord en rapport avec la Commission nationale pour l'UNESCO de votre pays (voir la liste [ici](#)).

OU

⇒ une ONG ou une fondation en partenariat officiel avec l'UNESCO ([voir la question 1.3](#)). Vous souhaitez peut-être contacter une ONG intervenant dans votre domaine (voir la liste [ici](#)).

Chaque État membre ou organisation peut présenter jusqu'à 3 candidatures au Prix UNESCO-Roi Sejong d'alphabétisation, et 3 candidatures au Prix UNESCO-Confucius d'alphabétisation.

Les États membres ou les organisations décident eux-mêmes du processus de sélection qu'ils souhaitent mettre en place à cet effet au niveau national, ainsi que des dates limites et des critères de sélection des candidats au Prix. L'UNESCO ne peut influencer et n'influence en aucun cas ces décisions ou processus.

1.3 - Mon ONG a déjà collaboré avec l'UNESCO par le passé. Puis-je présenter sa candidature ?

Attention, seules les « ONG en partenariat officiel avec l'UNESCO » sont autorisées à présenter des candidatures ([voir la question 1.4](#)). Ces soumissions doivent concerner des organisations ou des individus tiers. Nul ne peut présenter sa propre candidature.

Toutefois, toute ONG répondant aux critères d'éligibilité peut être nommée pour le Prix ([voir la question 1.1](#)).

1.4 - Qu'est-ce qu'une ONG en partenariat officiel avec l'UNESCO ? Comment mon ONG peut-elle acquérir ce statut ?

Les termes « ONG en partenariat officiel avec l'UNESCO » et « fondation entretenant des relations officielles avec l'UNESCO » désignent un partenariat particulier conclu avec l'UNESCO, à la suite d'une longue collaboration et d'un processus de demande officiel. Vous trouverez [ici](#) la liste des organisations entretenant actuellement des relations officielles avec l'UNESCO.

- Si vous souhaitez devenir une ONG en partenariat officiel avec l'UNESCO, vous devez vous mettre en contact avec le Secteur des relations extérieures de l'UNESCO. Il s'agit d'un processus long, qui ne peut être engagé que s'il existe déjà des projets communs avec l'UNESCO. Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet [ici](#).
- Une ONG ne doit pas être un partenaire officiel pour être nominée pour le Prix ([voir la question 1.2](#)).

1.5 - Nous sommes une ONG en partenariat officiel avec l'UNESCO. Pouvons-nous participer au Prix ?

En tant qu'ONG en partenariat officiel avec l'UNESCO, vous pouvez présenter jusqu'à 3 candidatures au Prix UNESCO-Roi Sejong d'alphabétisation, et 3 candidatures au Prix UNESCO-Confucius d'alphabétisation, à chaque édition du prix ([voir la question 2.4](#)).

- Si votre organisation a plusieurs succursales ou bureaux internationaux, la candidature doit être soumise par le siège.
- Nul ne peut présenter sa propre candidature spontanée : ceci signifie qu'une ONG en partenariat officiel avec l'UNESCO ne peut se nommer elle-même pour le Prix. Si vous souhaitez que votre ONG soit nominée pour le Prix, nous vous conseillons de contacter le gouvernement d'un État membre de l'UNESCO ou une organisation partenaire entretenant des relations officielles avec l'UNESCO ([voir la question 1.2](#)).

1.6 - Le même projet peut-il être nominé par plusieurs États membres ou ONG ?

Les candidatures conjointes (présentées conjointement par plusieurs États membres ou ONG) ne sont pas possibles. Différents États membres ou ONG peuvent décider de nommer un même projet sous forme de candidatures distinctes, mais ceci n'augmentera pas les chances des candidats par comparaison à la présentation de leur candidature par un seul État membre ou une seule ONG.

1.7 - Le même individu ou la même organisation peuvent-ils être nominés plusieurs fois pour différents projets ?

Chaque candidature doit concerner un projet spécifique d'alphabétisation ([voir la question 1.1](#)). Toutefois, il est possible de nommer différents projets d'un même candidat sous forme de candidatures distinctes la même année ou la ou les années(s) suivante(s).

2) Comment remplir et soumettre le formulaire de candidature ?

2.1 - Quand puis-je remplir et soumettre mon formulaire de candidature ?

L'appel à candidatures est lancé chaque année en avril, la date limite étant fixée en juin. Aucune candidature n'est acceptée en dehors de cette période. L'appel à candidatures et les autres dates font l'objet d'une annonce sur la [page d'accueil du Prix](#).

2.2 - Je ne parviens pas à accéder à la plate-forme de candidature en ligne. Comment obtenir mon nom d'utilisateur et mon mot de passe ?

Vous pouvez demander votre compte d'utilisateur en suivant le lien : www.unesco.org/ilp/account. Vous aurez directement accès au formulaire de candidature. Si vous n'avez toujours pas obtenu votre compte d'utilisateur et votre accès au formulaire de candidature, veuillez en informer le Secrétariat (literacyprizes@unesco.org).

2.3 - Problèmes fréquents à éviter en remplissant le formulaire

- Veuillez noter que les navigateurs Internet recommandés pour accéder à votre candidature sont Chrome et Internet Explorer 11. Certains candidats ont rencontré des difficultés avec des navigateurs tels que Safari et Firefox. L'utilisation d'un téléphone portable pour accéder à votre candidature peut également occasionner des difficultés supplémentaires.
- Veuillez respecter le nombre limite de mots indiqué pour chaque question de la candidature. Si vous dépassez la limite de mots indiquée, vous ne pourrez pas soumettre votre candidature.

2.4 - Enregistrement du projet de formulaire de candidature

Veuillez remplir les champs obligatoires – indiqués par (*) – dans la première section « RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX CONCERNANT LE CANDIDAT ». Cela vous permettra d'enregistrer votre candidature et de la **compléter plus tard si nécessaire**.

2.5 - En tant que gouvernement d'un État membre de l'UNESCO, comment puis-je soumettre une candidature ?

Les États membres doivent soumettre les candidatures par l'intermédiaire de leur Commission nationale pour l'UNESCO via la plate-forme de candidature en ligne.

La Commission nationale pour l'UNESCO recevra une notification par courrier électronique (à l'adresse associée à son compte UNESCO) pour chaque candidat souhaitant présenter un programme. Une commission nationale peut présenter jusqu'à 3 candidatures pour le Prix UNESCO-Roi Sejong d'alphabétisation, et 3 candidatures pour le Prix UNESCO- Confucius d'alphabétisation.

2.6 - En tant qu'ONG en partenariat officiel avec l'UNESCO, comment puis-je soumettre une candidature ?

Si elles sont sollicitées, les ONG en partenariat officiel avec l'UNESCO peuvent examiner la (les) candidature(s) et envoyer une lettre de candidature directement aux candidats choisis.

2.7 - Liaison avec une ONG en partenariat officiel avec l'UNESCO

Si vous avez opté pour l'envoi de votre candidature par l'intermédiaire d'une ONG internationale entretenant des relations officielles avec l'UNESCO, veuillez suivre les étapes suivantes avant d'envoyer votre candidature d'ici le 14 juin. Veuillez noter que cette étape de la procédure de candidature/sélection se déroulera hors du système en ligne par un échange direct avec l'ONG concernée.

- Sélectionnez une ONG en partenariat officiel avec l'UNESCO active dans les domaines correspondants, notamment l'alphabétisation (<https://fr.unesco.org/partnerships/non-governmental-organizations/list>).
- Contactez l'ONG sélectionnée afin de lui envoyer, par courrier électronique ou postal, votre candidature ainsi que les documents d'appui. L'ONG concernée examinera, sélectionnera et adressera une recommandation au candidat retenu. Il est important que le candidat obtienne cette recommandation écrite (lettre de candidature), qui devra être jointe au formulaire de candidature en ligne.

2.8 - Envoi du formulaire de candidature complet (candidature par l'intermédiaire d'une ONG en partenariat officiel avec l'UNESCO)

Une fois que vous avez reçu la lettre de candidature de la part de l'ONG concernée, veuillez la renvoyer via le formulaire de candidature en ligne (www.unesco.org/ilp) afin de soumettre votre candidature à l'UNESCO.

Rendez-vous dans la dernière section « SOUMISSION » et faites ce qui suit :

- 1) Dans la menu supérieur (Joindre un fichier), téléchargez la lettre de nomination d'une ONG en partenariat officiel avec l'UNESCO ;
- 2) cochez la case « Lettre de nomination jointe (ONG) » ;
- 3) cochez la case « Soumettre la candidature à l'UNESCO (via une ONG) » ;
- 4) cliquez sur « Enregistrer » en bas de la page. Ce n'est que lorsque vous aurez réalisé ces étapes que votre candidature sera soumise à l'UNESCO.

2.9 - Puis-je envoyer mon formulaire de candidature ainsi que les documents d'appui par courriel ou par voie postale ?

Tous les formulaires de candidature et les documents d'appui doivent être transmis via la plateforme de candidature en ligne.

2.10 - Puis-je remplir le formulaire de candidature en espagnol, en arabe ou dans une autre langue officielle des Nations Unies ?

Les informations concernant les Prix internationaux d'alphabétisation de l'UNESCO et le processus de soumission des candidatures sont actuellement disponibles sur notre site Web en anglais, en espagnol et en français ; elles le seront peut-être à l'avenir dans d'autres langues des Nations Unies.

Toutefois, l'anglais et le français sont les seules langues de travail de l'UNESCO et, par conséquent, les candidatures et les documents d'appui doivent être soumis exclusivement dans l'une de ces deux langues.

Si vous avez besoin d'une aide à cet égard, vous pouvez vous adresser à la Commission nationale pour l'UNESCO de votre pays. Vous trouverez [ici](#) la liste des Commissions nationales.

2.11 - Qu'est-ce qui constitue une bonne candidature ?

Le jury recherche en particulier les projets innovants qui traitent à la fois de l'axe thématique mis en avant chaque année et de l'axe thématique du Prix auquel vous prétendez. Il applique également certains critères de sélection spécifiques ([voir question 1.1](#)). Vous trouverez des informations concernant les projets déjà primés sur le [site Web du Prix](#).

Voici quelques conseils d'ordre général qui vous aideront à remplir le formulaire de candidature :

- lisez avec attention et suivez scrupuleusement les instructions contenues dans chaque zone du formulaire ;
- remplissez-le de manière claire et concise (prévoyez au moins un relecteur) ;
- respectez strictement la limite de mots indiquée ;
- candidats : contactez le plus tôt possible les nominateurs potentiels, pour qu'ils disposent du temps nécessaire pour valider et soumettre votre candidature.

3) *Que se passe-t-il après la soumission d'une candidature ?*

3.1 - Recevrai-je confirmation après soumission de ma candidature ?

En tant que nominateurs, les États membres de l'UNESCO (Commissions nationales) et les ONG en partenariat officiel avec l'UNESCO recevront automatiquement un courriel de confirmation concernant chacun des dossiers de candidature effectivement soumis en ligne.

Les candidats nominés recevront automatiquement une confirmation de l'UNESCO dès que leur entité nominatrice aura approuvé leur candidature dans le système. Les candidats doivent s'informer de l'état de leur candidature auprès de l'entité nominatrice.

3.2 - Qui sélectionne les lauréats ?

Tous les dossiers admissibles sont examinés par un [jury international](#) composé de 6 experts indépendants. Ces derniers recommandent chaque année 5 lauréats à la Directrice générale de l'UNESCO qui prend la décision finale. Ni l'UNESCO ni les gouvernements de la République de Corée et de la République populaire de Chine en tant que donateurs ne prennent part à l'évaluation des candidatures.

3.3 - Quand connaît-on le nom des lauréats ?

Le nom des 5 lauréats est annoncé chaque année en août par un communiqué de presse, ainsi qu'une annonce sur le [site Web du Prix](#). Seuls les lauréats et leurs États membres sont avisés individuellement.

3.4 - Que se passe-t-il si je remporte le Prix ?

Les lauréats sont informés de l'attribution du Prix par l'UNESCO peu avant l'annonce officielle.

L'UNESCO invitera un représentant de chacun des lauréats à la cérémonie de remise du Prix, qui a lieu chaque année à l'occasion de la Journée internationale de l'alphabétisation, le 8 septembre.

Chacun des lauréats recevra un prix, un diplôme et la somme de 20 000 dollars des États-Unis. Les fonds seront transférés sur leur compte bancaire après la cérémonie de remise des prix.

L'UNESCO continuera de collaborer étroitement avec eux et de mettre leur action en avant, via la [Base de données de l'UNESCO des pratiques efficaces d'alphabétisation et de numératie \(LitBase\)](#) de l'Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (UIL). Toutes les informations recueillies dans les formulaires de candidature seront compilées et publiées en ligne dans la base de données. L'UNESCO encourage et soutient également l'organisation d'événements nationaux et régionaux destinés à présenter les projets lauréats, et facilite les échanges entre les lauréats des années précédentes et en cours, par exemple en organisant des ateliers et des voyages d'étude.

3.5 - Les candidats malheureux obtiennent-ils une quelconque reconnaissance ou des commentaires en retour ?

En raison du nombre important de candidatures, le Secrétariat tentera, dans la mesure du possible, de fournir aux candidats des commentaires en retour individuels ou collectifs. Les Statuts du Prix ne prévoient pas la publication de la liste des finalistes.

Toutefois, l'UNESCO décide occasionnellement de mettre en lumière certains projets qui ont attiré l'attention du jury au cours du processus de sélection sur [UIL LitBase](#) au titre des bonnes pratiques d'alphabétisation ou à travers des publications ou des rapports tels que « [Lire le passé, écrire l'avenir](#) », publié par l'UNESCO à l'occasion du 50^e anniversaire de la Journée internationale de l'alphabétisation (2016).

3.6 - Puis-je représenter ma candidature l'année suivante ?

Oui. Si vous répondez aux critères d'éligibilité et que le gouvernement d'un État membre de

l'UNESCO ou une ONG en partenariat officiel le souhaite, il ou elle peut resoumettre votre candidature pour le même projet ou pour un autre projet lors d'une édition future du Prix.